

Communiqué de SUD éducation 63/03 : Réouverture des écoles : SUD éducation réclame toutes les garanties nécessaires

15 avril 2020

Réouverture des écoles : SUD éducation réclame toutes les garanties nécessaires

Communiqué de SUD éducation 63/03

mardi 14 avril 2020
par SUD Education 63



Lundi 13 avril, le président Macron a fait un certain nombre d'annonces concernant la poursuite du confinement et ses suites qui seront précisées d'ici fin avril.

Concernant l'éducation, la principale annonce réside dans la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires, à partir du 11 mai, tandis que les universités resteront fermées jusqu'à la rentrée de septembre. Les lieux de rassemblement type restaurants ou cinémas demeureront également fermés : il faut donc comprendre que les rassemblements restent un danger pour la propagation du virus et la santé des personnes. A ce titre, il ne saurait être question de faire reprendre élèves et personnels sans de sérieuses mesures de protection et nous nous interrogeons sur la possibilité sinon la volonté de les mettre en place. Il ne suffira pas de distribuer du gel et quelques masques pour reprendre dans des conditions acceptables.

Macron a argué de la nécessité d'accueillir au plus vite les enfants que les inégalités sociales pénalisent le plus. Nul ne peut nier que ces inégalités, d'ailleurs aggravées par la politique du même Macron, rendent le confinement encore plus pénible pour les élèves des classes populaires et leurs familles. Au regard de la politique éducative que le gouvernement a menée jusque là, nous sommes donc ravi-e-s de cette conversion radicale, mais cela nous rend également un peu suspicieux : n'est-ce pas plutôt que les appels patronaux insistants de ces derniers jours à faire reprendre au plus vite le travail aux salarié-e-s ont été, comme d'habitude, entendus ?

Le gouvernement porterait alors la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels, des élèves et de leur famille, de l'ensemble de la société.

Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi que de celle des élèves, et l'usage du droit de retrait continue d'être une question malgré les tentatives administratives récentes de le remettre en cause.

Une reprise du travail ne sera donc possible qu'à la condition que la sécurité de toutes et de tous soit assurée.

à lire ici

Lundi 13 avril, le président Macron a fait un certain nombre d'annonces concernant la poursuite du confinement et ses suites qui seront précisées d'ici fin avril. Concernant l'éducation, **la principale annonce réside dans la réouverture progressive des écoles et établissements scolaires, à partir du 11 mai, tandis que les universités resteront fermées jusqu'à la rentrée de septembre.**

Les lieux de rassemblement type restaurants ou cinémas demeureront également fermés : il faut donc comprendre que les rassemblements restent un danger pour la propagation du virus et la santé des personnes.

À ce titre, il ne saurait être question de faire reprendre élèves et personnels sans de sérieuses mesures de protection et nous nous interrogeons sur la possibilité sinon la volonté de les mettre en place. Il ne suffira pas de distribuer du gel et quelques masques pour reprendre dans des conditions acceptables.

Macron a argué de la nécessité d'accueillir au plus vite les enfants que les inégalités sociales pénalisent le plus.

Nul ne peut nier que ces inégalités, d'ailleurs aggravées par la politique du même Macron, rendent le confinement encore plus pénible pour les élèves des classes populaires et leurs familles.

Au regard de la politique éducative que le gouvernement a menée jusque là, nous sommes donc ravi·e·s de cette conversion radicale, mais cela nous rend également un peu suspicieux : n'est-ce pas plutôt que les appels patronaux insistants de ces derniers jours à faire reprendre au plus vite le travail aux salarié·e·s ont été, comme d'habitude, entendus ?

Le gouvernement porterait alors la responsabilité des conséquences sanitaires de décisions guidées d'abord par des motifs liés à la relance de l'économie au détriment de la santé et de la vie des personnels, des élèves et de leur famille, de l'ensemble de la société.

Les personnels seront légitimement en situation de se poser la question de leur sécurité ainsi que de celle des élèves, et l'usage du droit de retrait continue d'être une question malgré les tentatives administratives récentes de le remettre en cause.

Une reprise du travail ne sera donc possible qu'à la condition que la sécurité de toutes et de tous soit assurée.

Lire aussi le communiqué de Solidaires Fonction Publique : [Situation dans la Fonction publique et annonce de déconfinement à partir du 11 mai](#)

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Actualités](#) >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Communique-de-SUD-education-63-03-Reouverture-des-ecoles-SUD-education-reclame>